RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABGRALL-DELANOE
Société par actions simplifiée
au capital de 75 000 euros
Siège social : [redacted]
480 426 758 RCS BREST

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 13 DECEMBRE 2023

LES SOUSSIGNÉS :

- **La société AD INVEST**,
  titulaire de 1 350 actions en pleine propriété,

- **Monsieur Yannick LE BERRE**,
  titulaire de 75 actions en pleine propriété,

- **Monsieur Philippe MARZIN**,
  titulaire de 75 actions en pleine propriété,

Détenant ensemble 1 500 actions, soit la totalité des actions de la Société ABGRALL-DELANOE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société ABGRALL-DELANOE, et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et 20 des statuts,

Ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, connaissance prise de l'arrivée à expiration du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Laurent VRILLON, prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 et décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes suppléant.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes décisions pour remplir toutes formalités de droit.

***

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Pour la société AD INVEST
[redacted]

Monsieur Yannick LE BERRE
[redacted]